

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

ARRÊTÉ N° 153-2024-PAY

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Pascal TINON, agissant en qualité de Président de l'AFAP de Payré 86700 Valence en Poitou, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie sur la route Marcel Renault Les Minières à Payré, commune déléguée de Valence en Poitou le dimanche 13 avril 2025 à l'occasion de la fête de printemps

Veuillez agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 03 avril 2025
Pascal TINON
Président

ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné Jules GIRARDEAU, Maire délégué de PAYRE- 86700 Valence en Poitou
Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;
Vu la demande ci-dessus ;

ARRÊTE :

Article unique – **Pascal TINON, agissant en qualité de Président de l'AFAP de Payré 86700 Valence en Poitou** est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie **le dimanche 13 avril 2025** à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE

Payré, le 03 avril 2025

Le Maire délégué,
Jules GIRARDEAU